

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 16 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DJS 311 Subvention (161 000 euros) et convention avec l'Association Régionale des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (CEMEA) Aubervilliers (93).

M^{me} Pauline VÉRON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs conclue entre le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche et l'association « les Centres d'Entraînements aux Méthodes d'Éducation Active (CEMEA) » ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention et de signer une convention avec la CEMEA ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération avec l'Association Régionale des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (CEMEA), 65, rue des Cités, Aubervilliers (93).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 161 000 euros est attribuée à « l'Association Régionale des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (CEMEA) » (8905/2016_08269) pour son action « BAFA citoyen déploiement ».

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422-11, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2016 et suivants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO